

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00172 Numéro SIREN : 407 768 068 Nom ou dénomination : A.DIS.E.CO.

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2023 sous le numéro de dépôt 7241

Désignation de l'entreprise SAS ADISECO

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Les Buissonnets

35720 PLESDER

Numéro SIRET *

4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 2 3

Exercice N-1 clos le

3 0 0 6 2 0 2 2

Net

Net

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial *

Autres *

010

012

014

016

028

131 258

030

118 612

12 646

9 583

040

042

044

131 258

048

118 612

12 646

9 583

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

3 970

062

3 970

1 189

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)

Clients et comptes rattachés *

068

1 115

070

1 115

1 330

Autres * (3)

072

3 784

074

3 784

131

Valeurs mobilières de placement

080

24 010

082

24 010

27 006

Disponibilités

084

9 378

086

9 378

33 064

Charges constatées d'avance *

092

094

096

42 256

098

42 256

62 720

Total général (I+II)

110

173 514

112

118 612

54 902

72 303

PASSIF

Exercice N NET

1

Exercice N-1 NET

2

Capital social ou individuel *

120

2 322

2 322

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

232

232

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

28 518

24 510

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

(3 751)

4 007

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

27 322

31 072

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

6 795

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

4 227

815

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

16 372

172

16 558

40 416

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

27 580

41 231

Total général (I + II + III)

180

54 902

72 303

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

3 799

(2) Dont créances à plus d'un an

197

Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

8 817

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

(5)

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ADISECO

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 2 3J Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 2 2J

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	4 582	6 524
Production vendue	biens	215	214		
	services *	217	218	47 378	45 637
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	546	555
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	52 506	52 716

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	5 763	3 565
Variation de stock (marchandises) *			236	(2 781)	749
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	47 955	37 995
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 300	244	360	363
Rémunérations du personnel *			250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		5
Dotations aux amortissements *			254	5 754	5 306
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	57 052	47 982

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	270	(4 545)	4 734
Produits exceptionnels	(IV)	280	853	61
Charges financières	(V)	294	98	81
Charges exceptionnelles	(VI)	300	80	135
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	(120)	572

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	3 751
---------------------	--	-----	-----	-------

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles *		322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	(120)	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	280	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993	
Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	
Créance due au report en arrière du déficit	346	Basins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies)	992	
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		352	356	
---	--	-----	-----	--

Déficits

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
--	--	--	-----	--

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

		370	372	3 591
--	--	-----	-----	-------

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO

30/06/2023

Détail des réintégrations diverses			
PENALITES NON DEDUCTIBLES			80
DEPENSES DE MECENAT			200
Total des réintégrations diverses		330	280

Détail des déductions diverses			
	Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	88 313	442		444		446	88 313	88 313
	Installations générales agencements divers	450	4 686	452	8 817	454		456	13 503	13 503
	Matériel de transport	460	28 081	462		464		466	28 081	28 081
	Autres immobilisations corporelles	470	1 361	472		474		476	1 361	1 361
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	122 441	492	8 817	494		496	131 258	131 258

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	88 313	532		534		536	88 313
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 122	542	974	544		546	3 096
	Matériel de transport	550	21 061	552	4 780	554		556	25 841
	Autres immobilisations corporelles	560	1 361	562		564		566	1 361
TOTAL		570	112 858	572	5 754	574		576	118 612

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values					
	Amortissements *	②				Court terme *	Long terme				
	Valeur résiduelle	③					19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
	Prix de cession *	④									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	3 591
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	3 591

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 428
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 857
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/07/2022		et clos le : 30/06/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET 4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ADISECO

ADRESSE (voie)

Les Buissonnets

CODE POSTAL

35720

VILLE

PLESDER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COLLECTER Prénom(s) GildasNom marital % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 495Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Compte 45500100 COLLETER GILDAS

Solde N-2 : 6 276.87-

Solde N-1 : 39 375.89-

55 625.92

71 997.69

16 371.77-

Date	Journal	LIBELLE	Contrepartie	Débit	Lt	Crédit	Solde
01/07/2022	AN 000	S.A.N.				39 375.89	39 375.89-
01/07/2022	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	39 925.89-
05/07/2022	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		60.70			39 865.19-
28/07/2022	BPG 000	CHEQUE NO : 0778710		20 000.00			19 865.19-
31/07/2022	OD 000	FRAIS 07/22				108.55	19 973.74-
01/08/2022	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	20 523.74-
05/08/2022	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		60.70			20 463.04-
31/08/2022	OD 000	FRAIS 08/22				55.10	20 518.14-
01/09/2022	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	21 068.14-
05/09/2022	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		60.70			21 007.44-
22/09/2022	BPG 000	VPE CMB GILDAS		4 000.00			17 007.44-
22/09/2022	BPG 000	VPE CMB GILDAS		1 000.00			16 007.44-
23/09/2022	BPG 000	REMCHQ DE 1 CHE				22 000.00	38 007.44-
30/09/2022	OD 000	FRAIS 09/22				289.57	38 297.01-
01/10/2022	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	38 847.01-
05/10/2022	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		60.70			38 786.31-
11/10/2022	BPG 000	VPE CMB GILDAS		25 000.00			13 786.31-
31/10/2022	OD 000	FRAIS 10/22				241.24	14 027.55-
01/11/2022	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	14 577.55-
07/11/2022	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		60.70			14 516.85-
25/11/2022	BPG 000	VPE :1 PERSO		1 010.97			13 505.88-
30/11/2022	OD 000	FRAIS 11/22				291.46	13 797.34-
01/12/2022	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	14 347.34-
05/12/2022	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		60.70			14 286.64-
31/12/2022	OD 000	FRAIS 12/22				598.21	14 884.85-
01/01/2023	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	15 434.85-
05/01/2023	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		66.65			15 368.20-
20/01/2023	BPG 000	VPE CMB GILDAS		1 010.67			14 357.53-
31/01/2023	OD 000	FRAIS 01/23				467.96	14 825.49-
01/02/2023	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	15 375.49-
06/02/2023	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		66.65			15 308.84-
28/02/2023	OD 000	FRAIS 02/23				394.10	15 702.94-
01/03/2023	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	16 252.94-
06/03/2023	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		66.76			16 186.18-
07/03/2023	BPG 000	040323 CB 7346 AMAZON		36.11			16 150.07-
21/03/2023	BPG 000	VPE CMB GILDAS		901.64			15 248.43-
31/03/2023	OD 000	FRAIS 03/23				825.31	16 073.74-
01/04/2023	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	16 623.74-
05/04/2023	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		66.76			16 556.98-
28/04/2023	BPG 000	VPE CMB GILDAS		876.44			15 680.54-
30/04/2023	OD 000	FRAIS 04/23				327.94	16 008.48-
01/05/2023	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	16 558.48-
05/05/2023	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS		66.76			16 491.72-
31/05/2023	OD 000	FRAIS 05.23				18.00	16 509.72-
01/06/2023	LOY 000	LOCATIONS IMMOBILIERES				550.00	17 059.72-
05/06/2023	BPG 000	PRLV SEPA GIEPS-GIE DE PREVOYA		66.76			16 992.96-
22/06/2023	BPG 000	VPE CMB GILDAS		430.44			16 562.52-
30/06/2023	OD 000	FRAIS 06.23				404.36	16 966.88-
30/06/2023	OD 000	FRAIS VEHICULES PERSO 5%		595.11			16 371.77-
Total des mouvements				55 625.92		71 997.69	16 371.77-

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/07/2022	et clos le	30/06/2023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS ADISECO		Les Buissonnets	
SIRET 4 0 1 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2		35720 PLESDER	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	APPAREILS AUTOMATIQUES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	3 591
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

x

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Igam EXPERTISE COMPTABLE
8 boulevard des Ales
CS 62274
56007 VANNES Cedex

Tél: 02.97.40.94.01

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA /viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

Date: 21/07/2023

Lieu PLESDER

Qualité et nom du signataire:

PRESIDENT

Signature

COLLECTER Gildas

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

SAS A.DIS.E.CO
Au Capital Social de 2 322 EUROS
Siege social - Les Buissonnets 35720
PLESDER

Procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire du
31 Aout 2023

Sur convocation du président, les associés représentant l'intégralité du Capital Social de la Société A.DIS.E.CO, se sont réunis le 31 aout 2023 à 19 Heures au siège social à Les Buissonnets PLESDER, à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 Juin 2023.

Monsieur COLLETER Gildas sa qualité de président, préside la séance. Il constate que tous les associés sont présents et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'articles 50 de la loi du 24 Juillet 1966
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés présent plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

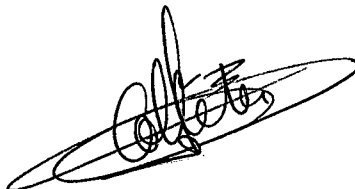
Puis Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023.
- Quitus la gérance
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966
- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents.

Mr COLLETER Gildas



Sas A.DIS.E.CO
Au Capital Social de 2 322 Euros
Siege social - Les Buissonnets
35 720 PLESDER

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur

Nous vous avons réunis afin de vous présenter notre exercice clos le 30 Juin 2023.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du plan général de 1982.

I - LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE LA SOCIETE SE PRESENTE AINSI QU'IL SUIIT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	<u>ANNEE 2022/2023</u>	<u>ANNEE 2021/2022</u>
<u>ACTIF</u>		
- Actif immobilisé	12 646	9 583
- Actif circulant	<u>42 256</u>	<u>62 720</u>
	54 902	72 303
<u>PASSIF</u>		
- Capitaux propres et résultat de l'exercice	27 322	31 072
- Dettes	<u>27 580</u>	<u>41 231</u>
	54 902	72 303

Le résultat de l'exercice ainsi que ceux de l'exercice précédent se présentent ainsi qu'il suit :

	<u>ANNEE 2022/2023</u>	<u>ANNEE 2021/2022</u>
Produits d'exploitation	52 506	52 716
Charges d'exploitation	57 052	47 982
Résultat d'exploitation	« 4 545 »	4 734
Résultat financier	755	« 20 »
Résultat exceptionnel	« 80 »	« 135 »
Impôt Société	« 120 »	572
RESULTAT	« 3 751 »	4 007

II - EXAMEN DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

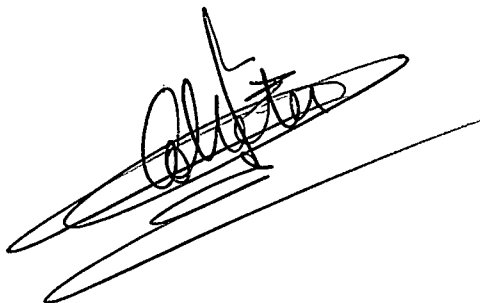
Au cours de l'exercice, nos produits d'exploitation se sont élevés à 52 506 € contre 52 716 € l'an passé, nos charges d'exploitations à 57 052 € contre 47 982 €.

Notre résultat d'exploitation est négatif de « 4 545 € ».

Nous clôturons l'exercice par un déficit de « 4 324 € », que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

- Autres réserves « 4324 € ».

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. L. L.', is written over a large, horizontal, slightly wavy line that serves as a baseline for the signature.